

État de la Chapelle publique de la paroisse de Guimerch.

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

Saint Léger

a)

a)

a)

a)

a)

a)

2° b) Appartenant à.....

à la Fabrique

b)

b)

b)

b)

b)

b)

3° c) Autorisées par décret en date du ..

de temps immémorial

c)

c)

c)

c)

c)

c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d)

d)

d)

d)

d)

d)

e) ou en service de temps immémorial.

Oui

e)

e)

e)

e)

e)

e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

seulement le 3^e dimanche de Mai et le lundi de la Pentecôte.

f)

f)

f)

f)

f)

f)

g) — ou chaque mois.

g)

g)

g)

g)

g)

g)

h) — ou chaque semaine

h)

h)

h)

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?

i)

i)

i)

i)

i)

i)

j) Y fait-on le catéchisme

j)

j)

j)

j)

j)

j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église

trois kilomètres

paroissiale

k)

k)

k)

k)

k)

k)

l) État des chemins

médiocre

l)

l)

l)

l)

l)

l)

6° m) Chiffre de la population notablement

plus rapprochée de la chapelle ..

trois cents

m)

m)

m)

m)

m)

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n)

n)

n)

n)

n)

n)

Le recteur de Guimerch. G. Guimerch

Observations particulières.

—*—

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Ham*

Paroisse de

Guinniv

Communiqué de l'Évêché.

—•—

(Oratoires privés.)

Angen à par.

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1° Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2° De qui sont-ils la propriété ?

3° Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4° Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.

Cyris Guirard
Docteur agrégé